

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
25/02/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01115P0035

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la rue Gaston Tessier (Paris 19ème arrondissement)

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE PARIS, Direction de la Voirie et des Déplacements

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Longueur de la voie à réaménager: 350 m

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réaménager la rue Gaston Tessier compte tenu de la création de la gare du RER E "Rosa Parks" et de deux immeubles attenants sur l'ancien domaine public routier déclassé, réduisant la largeur de la voie de 30 m à 22 m.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à :

- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la résidence Michelet bordant la rue Gaston Tessier;
- conforter les circulations piétonnes eu égard au nombre de voyageurs que la nouvelle gare va générer quotidiennement;
- créer des liaisons agréables entre le quartier d'habitation, les zones d'emplois et les équipements publics.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Calendrier des travaux: Compte tenu des emprises de chantier successives et nécessaires à la réalisation des travaux de construction de la gare et des deux immeubles, dont la rue Gaston Tessier fait l'objet, la réalisation des travaux de voirie est envisagée en 3 phases (cf. annexe 6):

- 1- Une première phase d'août à début décembre 2015 (4 mois de travaux), avec objectif de livraison pour la mise en service de la gare Rosa Parks: aménagement du parvis et de la chaussée en plateau surélevé au droit de la gare, réfection du trottoir sud bordant la résidence Michelet;
- 2- Une seconde phase de travaux prévue à l'été 2016 (3 mois de travaux), entre la fin des travaux de gros oeuvre et l'ouverture de l'immeuble "Ouest" (ensemble de résidences): réalisation de la chaussée et du trottoir nord au droit de l'immeuble Ouest;
- 3- Une troisième phase de travaux (3 mois de travaux), dont le calendrier précis n'est pas encore déterminé (horizon 2017) entre la fin des travaux de gros oeuvre et l'ouverture de l'immeuble "Est" (ensemble de résidences): réalisation de la chaussée et du trottoir nord au droit de l'immeuble Est.

Selon les phases, les travaux devront être réalisés en coordination avec ceux de la gare et des deux immeubles, ainsi qu'à l'ouest de la voie, avec le chantier d'élargissement du pont-rail Aubervilliers. La première phase des travaux d'aménagement sera précédée, au cours du premier semestre 2015, de travaux par les concessionnaires nécessaires au raccordement aux réseaux (eau, assainissement, électricité, chauffage, télécom) de la gare et des deux immeubles.

Les travaux impliqueront une mise à sens unique provisoire de la voie.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Composition de la voie:

Le projet prévoit le maintien d'une chaussée à double-sens de circulation, avec organisation du stationnement côté trottoir nord, et un double alignement d'arbres. Le parvis piétonnier prévu au droit de la gare couvre une surface d'environ 900 m<sup>2</sup>.

Le calibrage de la voie (22 m de large) est composé de la manière suivante:

- 5 m pour le trottoir sud longeant la résidence Michelet (largeur inchangée);
- 7 m de chaussée;
- 10 m pour le trottoir nord longeant les deux futurs immeubles, dont 2m de stationnement en "lincoln".

Usages de la voie:

Les cheminements piétons et la desserte de la nouvelle gare et des nouveaux immeubles seront facilités par l'aménagement du passage surélevé au droit de la gare.

Une limitation de la vitesse sur la voie à 30 km/h est prévue à l'issue de son réaménagement. La circulation des véhicules sur cette voie de desserte locale (inférieure à 5 000 véhicules/jour) n'est pas appelée à évoluer à l'issue du projet. La circulation sur chaussée sera ouverte aux vélos, bus, et véhicules.

Intermodalité: Le projet prévoit l'installation d'une station de vélos en libre-service et d'une station de véhicule électrique en libre service à proximité de l'entrée sud de la gare, ainsi que des arrêts de bus (un projet de restructuration du réseau bus étant prévu afin d'accompagner l'ouverture de la gare).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La précédente version du projet d'aménagement a fait l'objet d'une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale (en date du 5 mars 2012), dans le cadre d'une enquête publique dite "loi Bouchardeau".

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'enquête publique en application de l'article R123-1 du Code de l'Environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet: environ 7 500 m <sup>2</sup> Longueur de la voie: 350 m Largeur de la voie: 22 m	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Gaston Tessier 75019 PARIS

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

##### Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 22 ' 19.3" E Lat. 48 ° 53 ' 43.0" N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 22 ' 35.6" E Lat. 48 ° 53 ' 47.5" N

Communes traversées :

19 arrondissement de Paris.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

#### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

D'après des documents d'archives, la rue Gaston Tessier a été créée en 1970.

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

#### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet fait partie du Grand Projet de Renouveau Urbain (GPRU) de la résidence Michelet et participe aux objectifs de désenclavement et de requalification du territoire concerné. Il accompagne le projet de création de la gare Rosa Parks et des bâtiments de part et d'autre de l'entrée sud de la future gare RER Rosa Parks, mais constitue un projet indépendant. En effet, en l'absence des projets environnants, les aménagements de la rue Gaston Tessier seraient réalisés.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La rue Gaston Tessier est déjà, actuellement, à usage de voirie (une file dans chaque sens de circulation). La réalisation de la gare du RER R Rosa Parks et des deux immeubles attenants a rendu nécessaire le déclassement d'une partie du domaine public, et la réduction de la largeur de la voie de 30 m à 22 m.

Le périmètre du projet se situe en zone urbaine générale du PLU. Il est bordé, au nord, par les voies ferrées, classées en zone urbaine de grands services urbains. Le projet se situe par ailleurs, dans les orientations du secteur d'aménagement "Cité Michelet", en zone "de requalification et de mise en valeur des espaces publics".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé les 12 et 13 juin 2006. Le PLU a fait l'objet d'une modification générale en février 2012.

La rue Gaston Tessier se situe en zone urbaine générale du PLU et est concernée par les orientations d'aménagement des secteurs "Cité Michelet" et "Paris Nord Est".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de Paris en cours d'élaboration, le volet "infrastructures ferroviaires" a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2012 188-0006 du 6 juillet 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le territoire de la commune n'est pas couvert par un Plan de Prévention des Risques Technologique .  Le site se situe en partie sur l'emprise de l'ancienne usine à gaz de "Paris la Villette" dont l'activité a cessé en 1995. La rue Gaston Tessier se situe en bordure nord de l'ancien parc à coke (issue de la distillation de la houille). Une étude des sols et une évaluation qualitative des risques sanitaires a été menée dans le cadre du GPRU de la résidence Michelet; les analyses ont mis en évidence la présence de différents polluants (notamment des éléments traces métalliques, des HAP et des débris de charbon). L'étude ne demande pas de mesures conservatoires du fait du recouvrement des sols. Des dispositions spécifiques seront prises pendant les travaux pour rendre le risque acceptable pour les travailleurs et le voisinage, et afin de gérer de manière adéquate ces matériaux lors des opérations de terrassements.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rue Gaston Tessier se situe en dehors du site inscrit de Paris.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La rue Gaston Tessier se situe à plus de 4 km du site Natura 2000 le plus proche ("Sites de Seine-Saint-Denis"). Aucune des espèces ayant permis la désignation de ce site Natura 2000 et aucun habitat d'espèce n'ont été observés sur le secteur d'étude.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits ou classés les plus proches sont l'immeuble situé au 152 rue de Flandre (500 m), le bâtiment du service municipal des pompes funèbres au 104 rue d'Aubervilliers (600 m) et la station de métro Crimée (600 m)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques déblais viendront ajuster le nivellement du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, la rue Gaston Tessier est une voirie parisienne avec double rangée d'arbres (essence: Sophoras). La biodiversité y reste limitée, le projet se situant sur des terrains déjà aménagés. Aucun espace naturel protégé, ni espèce végétale ou animale protégée n'est menacée par le projet. Le projet sera sans incidence sur les équilibres biologiques. Compte tenu des contraintes induites par le nivellement futur, le projet nécessite l'abattage de 36 arbres existants (cf annexe 7) : 27 sur le terre-plein central (dont 18 ont déjà été abattus en novembre 2014) et 9 sur le trottoir sud longeant la résidence Michelet. Dans le cadre du projet, 37 nouveaux arbres seront plantés (essences envisagées: Sophora en remplacement sur le trottoir sud, et Ormes de Lutèce sur le nouvel
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	alignement du trottoir nord).  Aucune zone naturelle sensible n'est identifiée dans la zone d'influence du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre opérationnel n'est pas soumis au risque de dissolution du gypse antéludien et présente un aléa faible voir nul de « retrait gonflement des argiles ». D'après l'inspection générale des carrières, le périmètre opérationnel est en dehors des anciennes carrières souterraines connues. Aucune installation classée SEVESO n'a été recensée dans le périmètre d'étude. La rue Gaston Tessier n'est pas concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses. La voie se situe en dehors des zones à risque du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Paris.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de risque amiante, dans la mesure où les trottoirs sont en asphalte et la chaussée en pavés (notamment, les granulats utilisés dans les joints de pavés sont des grenailles de type Vignat, roche non amiantifère).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en limitant la vitesse de circulation à 30 km/h et en prévoyant un aménagement adapté (notamment chaussée en plateau surélevé au droit de l'entrée de la future gare) permettra d'atténuer les nuisances induites par la circulation automobile.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le bruit de l'activité ferroviaire, qui sera limité par les deux nouveaux immeubles de part et d'autre de la gare, qui constitueront un écran sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la rénovation de l'éclairage public existant. La modernisation du matériel permettra de réduire les consommations énergétiques. L'éclairage dirigé vers le ciel sera proscrit.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront évacuées dans le réseau d'assainissement, sans modification des volumes par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le principe du double alignement d'arbre est maintenu dans le cadre du projet: alignement du trottoir sud maintenu pour l'essentiel, et création d'un nouvel alignement sur le trottoir nord.</p> <p>Le projet contribuera par ailleurs à l'amélioration du cadre de vie et paysager.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les impacts temporaires liés au cadre de vie porteront sur les gênes occasionnées dans les déplacements et les accès de riverains liés aux travaux de voirie et sur le paysage (altération de vues par les engins de chantier, dépôts, stockage...).</p> <p>En phase exploitation, le projet permettra la desserte des nouveaux programmes (gare RER, immeubles de résidence, immeuble de bureau) et améliorera le cadre de vie des habitants de la résidence Michelet. Par ailleurs, le traitement de la future voirie et la limitation à 30 km/h de la circulation favorisera la sécurité des usagers, en particulier des piétons et des cyclistes.</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'aménagement de la rue Gaston Tessier est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec:

- l'ouverture de la nouvelle gare du RER E "Rosa Parks";
- la réalisation, en cours, d'un ensemble de 3 résidences (hôtelière, pour étudiants et un foyer pour jeunes actifs) d'une surface de plancher de 13 760 m<sup>2</sup> à l'ouest de la future gare;
- la réalisation à venir d'un immeuble de bureau de 17 000 m<sup>2</sup> à l'est de la future gare.

En phase travaux: des interactions sont possibles avec la fin du chantier de la nouvelle gare, et les travaux de réalisation des immeubles. Une coordination sera établie avec la SNCF et la SODEARIF (maître d'ouvrage des deux immeubles) pour organiser ces interactions.

En phase exploitation: l'amélioration de la desserte par les transports en commun permettra une diminution du trafic routier; les projets de bâtiment permettront d'animer la rue en créant un front urbain en face des voies ferrées.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une précédente version du projet d'aménagement de la rue Gaston Tessier a d'ores et déjà fait l'objet d'une étude d'impact transmise à l'autorité environnementale, qui a rendu son avis le 5 mars 2012 (avis n° DRIEE/2012/2272), dans le cadre de la réglementation alors en vigueur (procédure d'enquête publique dite "loi Bouchardeau", dans la mesure où le montant prévisionnel des travaux est supérieur à 1,9 millions d'euros).

Le projet a depuis évolué, motivant la présente demande d'examen au cas par cas. La principale modification par rapport au précédent projet porte sur le choix de faire cohabiter bus, vélos et véhicules dans la circulation générale (le précédent projet prévoyant la création d'une piste cyclable sur le trottoir créé au nord), rendu possible par l'aménagement en voie limitée à 30 km/h, ce afin de limiter les conflits piétons/vélos, en particulier au droit de la sortie de la gare.

Le projet de construction de la gare Rosa Parks (ex- Evangile) sur la ligne E du RER a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale du CGEDD du 27 mai 2010 (avis n° 2010-15). Le projet de construction de l'ensemble de 3 résidences à l'ouest de la gare a fait l'objet d'une décision du Préfet de la Région d'Ile de France, en qualité d'autorité environnementale, le dispensant de la réalisation d'une étude d'impact (décision n° DRIEE-SDDTE-2014-005 du 15 janvier 2014).

Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement, notamment sur la pollution de l'eau, de l'air ou du bruit. Il contribue à la requalification urbaine du secteur et s'inscrit dans le Grand Projet de Renouveau Urbain de la résidence Michelet. Ces raisons, et le peu de modifications apportées par rapport au précédent projet dont l'étude d'impact a été soumise pour avis à l'autorité environnementale, nous conduisent à penser que le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Phasage de réalisation des travaux de voirie
7- Bilan des abattages et plantations dans le cadre du projet
8- Avis de l'autorité environnementale rendu le 5 mars 2012 sur l'étude d'impact réalisée sur le précédent projet d'aménagement.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS le, 24/02/2015.

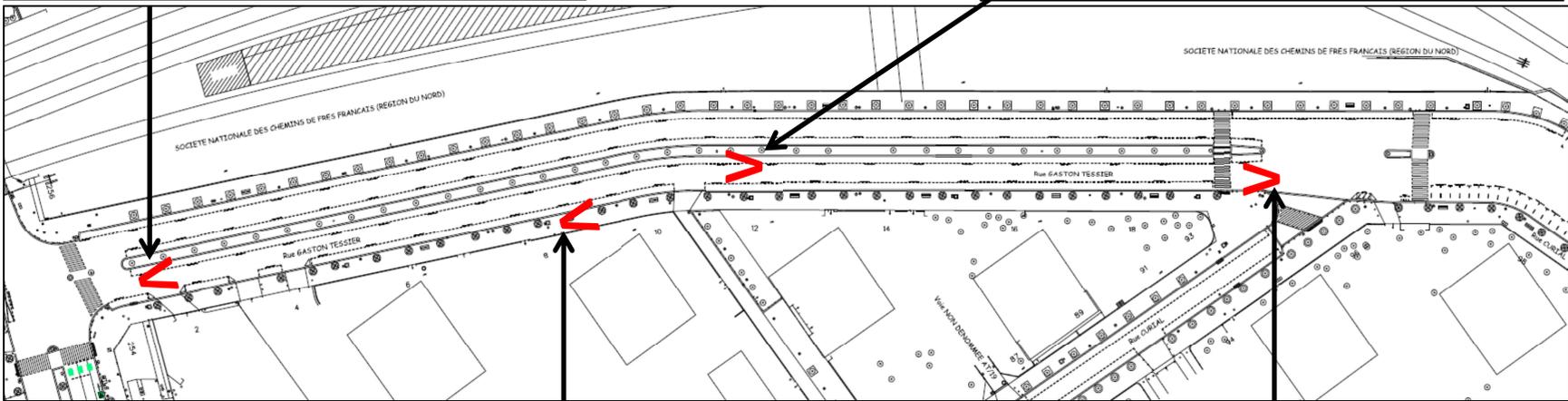
Nicole VIGOUROUX  
Adjointe à la Chef du service des aménagements et des grands projets, Chef de l'Agence de conduite d'opérations

Signature

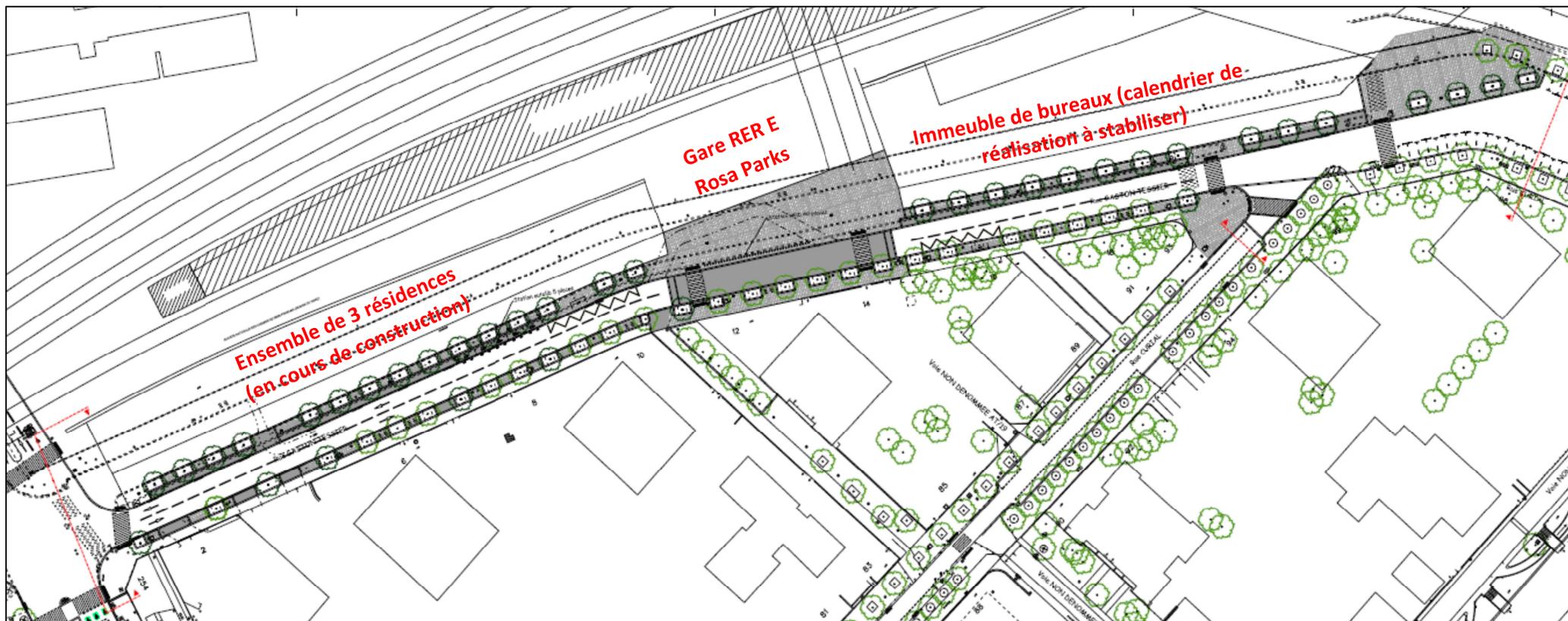




### Annexe 3- État des lieux rue Gaston Tessier (au 25/05/2014)

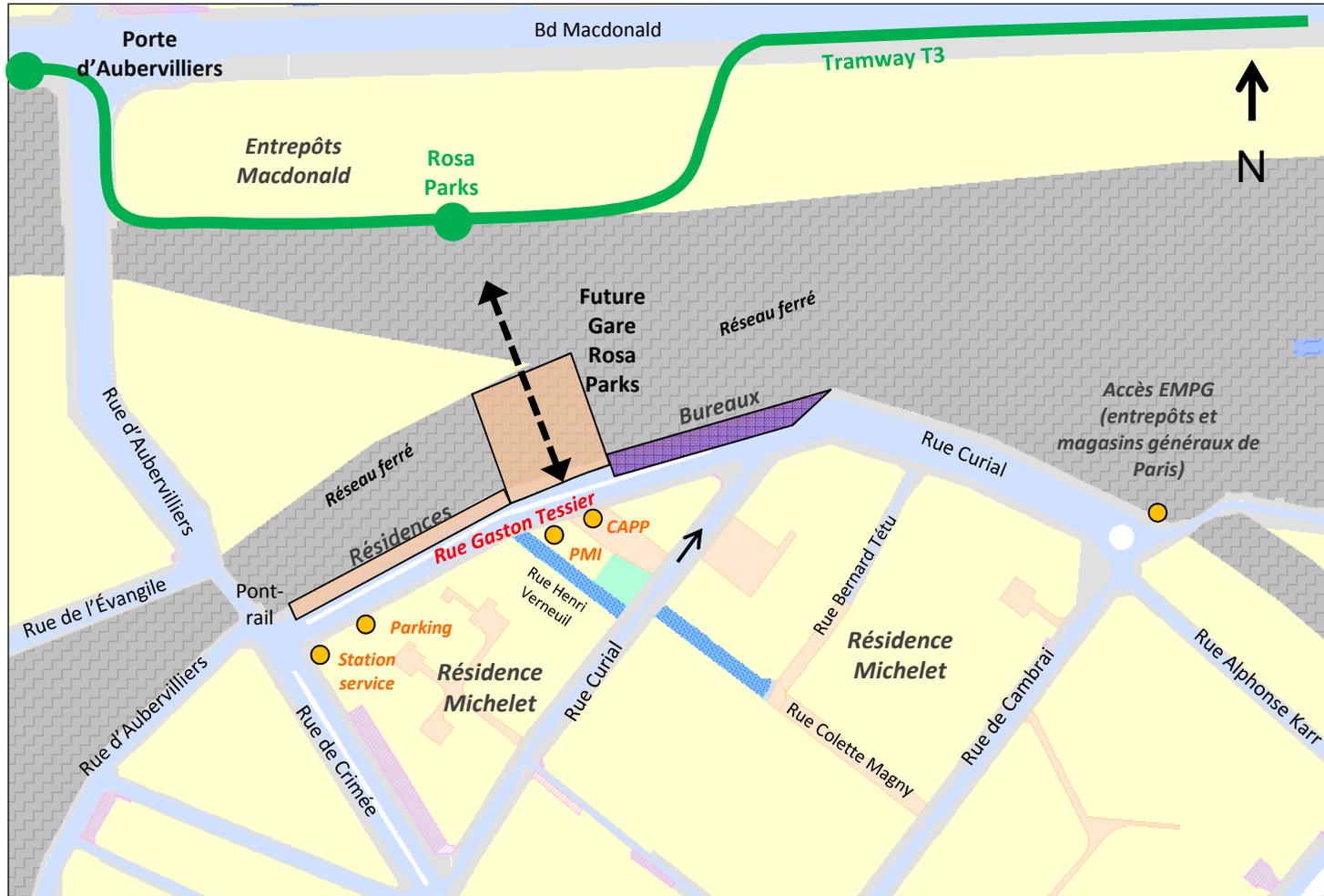


## Annexe 4- Projet d'aménagement rue Gaston Tessier



## Annexe 5 – Plan des abords du projet et vue aérienne

Plan des abords du projet



-  Ouvrages en cours de réalisation (gare RER et ensemble de trois résidences)
-  Projet (immeuble de bureaux)

*Vue aérienne*

